



Conférence de presse du 20 octobre 2008

Initiative populaire pour un âge de l'AVS flexible

Etiennette J. Verrey, Commission fédérale pour les questions féminines (CFQF)

LA CFQF, POUR DES RAISONS TACTIQUES, PLAIDE EN FAVEUR D'UN OUI A L'INITIATIVE

En mai 2004, le souverain a largement dit NON (68%) à la 11^{ème} révision de l'AVS. La grande majorité des votantes et des votants ont jugé inacceptable qu'en cas de flexibilisation de l'âge de retraite, celui des femmes soit relevé sans qu'elles bénéficient d'une compensation sociale. Par conséquent, dans la nouvelle mouture de la 11^{ème} révision de l'AVS, le Conseil fédéral a voulu assortir en cas de flexibilisation l'augmentation de l'âge de retraite des femmes d'une sorte de compensation sociale. Le Conseil national en tant que premier conseil a examiné le projet au cours de la session de printemps et opté pour le relèvement de l'âge de retraite sans flexibilisation. Le Conseil des Etats se saisira du projet lors d'une future session. Au cas où il se prononcerait lui aussi en faveur de l'âge de retraite des femmes à 65 ans sans flexibilisation, il y a tout lieu de supposer que la promesse faite lors de la 10^{ème} révision d'introduire la flexibilisation sera, du moins provisoirement, jetée aux oubliettes.

De l'avis de la CFQF, il est inadmissible de relever l'âge de retraite des femmes sans introduire la flexibilisation, et ce pour les motifs suivants:

- Il n'y a pas de raison impérieuse de relever, au nom de l'égalité, l'âge de retraite plus bas des femmes, tant que ces dernières restent discriminées sur le plan salarial.
- Il importe que les personnes à faibles revenus - en majorité des femmes - puissent elles aussi se permettre de solliciter une rente anticipée.
- Les femmes continuent à assumer en grande partie les tâches domestiques et la garde des enfants. Elles ne peuvent donc souvent travailler qu'à temps partiel, ce qui implique généralement un faible revenu ainsi que des possibilités restreintes de formation continue et d'avancement.
- La situation sur le marché du travail est particulièrement difficile pour les femmes qui ne sont plus toute jeunes.

- Le pourcentage de femmes exerçant une activité lucrative a continuellement augmenté au fil des ans. Les femmes participent davantage que par le passé au financement de l'AVS. Il n'est donc pas justifié de faire des économies (supplémentaires) à leur détriment, si elles ne servent pas à (co)financer une véritable solution en matière de flexibilisation de l'âge de retraite dans le cadre du système universel de la sécurité sociale.

La CFQF craint qu'en cas de rejet massif de l'initiative populaire pour un âge de l'AVS flexible le 30 novembre 2008, le débat sur la flexibilisation de l'âge de retraite soit définitivement envoyé aux oubliettes.

Par conséquent la CFQF, de concert avec l'Alliance des femmes pour l'âge de l'AVS flexible, dit OUI pour des raisons tactiques à l'initiative populaire. Il s'agit que cette dernière soit largement approuvée, afin que le Parlement poursuive le débat sur la flexibilisation et propose ultérieurement de nouvelles solutions au souverain.

Etiennette J. Verrey
Présidente de la Commission fédérale pour les questions féminines
Tél. 061 – 922 16 74

Berne, le 20 octobre 2008